

## AUTORITE DE REGULATION

### COMMUNIQUE RELATIF AU CONCOURS DE L'ESMT POUR 2009-2010

L'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar organise les 26 et 27 mai 2009, un concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'ingénieur des travaux de télécommunications (IGTT) et un concours d'entrée en première année du cycle du diplôme de technicien supérieur (DTS), le 30 mai 2009, pour l'année universitaire 2009/2010.

**L'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'ingénieur des travaux de télécommunications (IGTT) comporte une option technique et une option technico-commerciale qui durent chacune deux ans.**

#### *L'option technique s'adresse aux candidats :*

- *externes (directs)*, titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur scientifique (maths, physique, physique-chimie, génie électrique, etc.) correspondant à un minimum de deux (2) années d'études ou inscrits en 2<sup>è</sup> année d'enseignement supérieur scientifique (maths, physique, physique-chimie, génie électrique, etc.) sous réserve de réussite en fin d'année ;
- *internes (professionnels)*, titulaires d'un diplôme de contrôleur des télécommunications, d'un DTS télécommunication ou équivalents, ayant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle.

#### *L'option technico-commerciale s'adresse aux candidats :*

- *externes (directs)*, titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur correspondant à un minimum de deux (2) années d'études économiques, commerciales, marketing, juridiques ou scientifiques ou inscrits en 2<sup>è</sup> année d'enseignement supérieur sous réserve de réussite en fin d'année ;
- *internes (professionnels)*, titulaires d'un diplôme de contrôleur des télécommunications, d'un DTS télécommunication ou de tout autre diplôme d'enseignement supérieur correspondant à un minimum de deux (2) années d'études économiques, commerciales, marketing, juridiques ou scientifiques ayant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle.

Le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'ingénieur des travaux de télécommunications (IGTT), *option technique*, comprend des épreuves de culture générale, mathématiques et physique pour les candidats externes. Les candidats externes de l'*option technico-commerciale* passent des épreuves de culture générale, mathématiques et de techniques comptables et financières.

***Les candidats internes des deux options passent, en plus, une épreuve professionnelle.***

Les épreuves se déroulent dans les locaux de l'Autorité de Régulation, à partir du **mardi 26 mai 2009, à 8 heures** pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'ingénieur des travaux de télécommunications (IGTT), et du **30 mai 2009, à 8 heures**, pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année du cycle du diplôme de technicien supérieur (DTS).

Les dossiers sont reçus à l'Autorité de Régulation, tous les jours, de 9 heures à 15 heures, du 20 avril au 20 mai 2009, et doivent comprendre :

- une demande manuscrite précisant le choix du candidat ;
- une photocopie légalisée des diplômes ou une attestation d'inscription en 2<sup>è</sup> année d'université pour l'année académique 2008/2009 ;
- un diplôme de baccalauréat (scientifique ou technique) pour l'option technique du concours DTS ; un diplôme de baccalauréat, toutes séries confondues pour l'option commerciale.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à l'Autorité de Régulation aux coordonnées suivantes :  
téléphone : 529 37 47, E-mail : youra@are.mr